

## 1. Inscriptions

Pour participer au week-end moto proposé, la demande d'inscription doit être retournée signée accompagné du paiement de l'inscription.

Un exemplaire des présentes conditions générales de vente devra être retourné dûment signé en même temps que la demande d'inscription.

## 2. Tarifs

Nos tarifs comprennent les balades, les Roadbooks, les activités motos et aventure, les dégustations, le dîner du samedi 28 août, les accueils petit-déjeuner, le panier repas du dimanche midi.

## 3. Annulation / Modification par l'organisateur

IVANOR se réserve le droit d'annuler 30 jours avant le départ, le week-end pour cause d'événement imprévisible. (COVID-19, conditions météorologiques exceptionnelles, ...)

Dans la mesure du possible, une date de week-end sera alors proposée en remplacement au participant.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de manquement à ses obligations contractuelles en raison d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence rendue par les juridictions françaises.

Par ailleurs, il ne pourra être tenu responsable de manquement à ses obligations contractuelles en cas de limitation ou interdiction d'accueillir du public qui pourraient être mises en œuvre par des mesures législatives, réglementaires ou préfectorales exceptionnelles.

Dans ce dernier cas, l'organisateur assurera le remboursement intégral des versements faits par les participant/es.

## 4. Annulation par le/la client/e

Conformément à l'article L.221-28-12 du code de la consommation des forfaits touristiques réalisés hors établissement, le droit de rétractation ne peut être exercé.

En cas d'annulation, le/la client/e devra informer IVANOR de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Selon la date d'annulation, le/la client/e devra s'acquitter des frais d'annulation suivants : (le cachet de la poste faisant foi).

**15 jours avant le départ PAS DE FRAIS D'ANNULATION**

**De 14 à 8 jours avant le départ 50 % du montant total**

**Moins de 7 jours avant le départ 100 % du montant total**

## 5. Cession d'un contrat

Le/la participant/e peut céder son contrat avant le début du week-end à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour effectuer le week-end et qui aura signé les présentes conditions.

Ce remplacement par un/e autre participant/e entraînera une facturation forfaitaire pour frais de **90 €**.

Le/la cédant/e et le/la cessionnaire seront responsables solidairement du paiement du solde du prix.

## 6. Limites de responsabilité

IVANOR n'est pas responsable :

Du transport : une compagnie de transport peut être amenée à modifier la date d'un départ, notamment en période de grève du personnel de la compagnie, ou pour des raisons de sécurité du voyageur, ou pour tout retard dû aux conditions météorologiques.

Dans ce cas, la responsabilité d'IVANOR ne peut être engagée et aucune indemnité ne pourra lui être imputée même dans l'hypothèse d'une modification du déroulement du programme initialement prévu.

Des manquements, agissements illégaux, fautifs des hôteliers et autres prestataires de services, ainsi que de leurs employés et agents portant préjudice aux participants, à leurs effets et affaires personnelles.

En cas d'interruption ou d'annulation du week-end causé par des incidents de force majeure (guerre, révolte, catastrophe, épidémie, etc...) IVANOR n'assumera pas les frais et débours occasionnés par ces incidents.

IVANOR n'est pas responsable des pertes, vols, dommages corporels ou matériels qui surviendraient pendant le voyage, le participant s'engage à renoncer au recours en civil ou pénal à l'encontre de IVANOR.

En aucun cas IVANOR ne pourra être tenu responsable en cas d'accident de circulation ou d'incidents dus à des facteurs extérieurs (incidents climatiques, mauvais état de la route, animal errant, catastrophe naturelle).

IVANOR ne sera pas responsable du non-paiement des extras des participants, des dommages ou dégradations que ceux-ci pourraient causer durant le week-end, des procès-verbaux dont les participants seraient responsables, tous ces frais étant à la charge exclusive du participant.

## 7. Obligations du/de la participant/e

Le/la participant/e est totalement responsable de lui-même/elle-même, de sa sécurité et de celle de ses proches l'accompagnant.

Le/la participant/e devra respecter les règles et lois en vigueur dans le pays.

En cas de transgression, il/elle sera le/la seul/e responsable, notamment s'il/elle omet le port du casque (pour les motards) ou en cas d'usage, de détention ou transport de stupéfiants, de même qu'en cas de dépassement du taux légal d'alcoolémie.

Il/elle s'engage à respecter les limites de vitesse et les règles de sécurité en vigueur dans le pays.

Il/elle devra être habitué à la pratique de son véhicule et être à même de piloter pendant une période prolongée.

Le/la participant/e s'engage à ramener son véhicule ou à contracter un accord avec Distribike pour le rapatriement de son véhicule, IVANOR étant déchargé de toute responsabilité.

## 8. Assurances

Les participant/es sont obligatoirement tenu/es de souscrire à leurs frais une assurance individuelle "tous risques" couvrant leurs risques d'incendie, de vol ou autres relatifs à leurs produits, échantillons, matériels et à leurs accessoires, l'assurance collective souscrite par l'organisateur ne couvrant aucun des risques précités.

En cas de malveillance, le recours devra s'exercer uniquement contre l'auteur du sinistre.

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes, vol, avaries et tous autres dommages quelconques pouvant survenir aux objets et matériels pour quelque cause que ce soit.

## 9. Réclamation

Toute réclamation devra être effectuée par courrier recommandé au plus tard 15 jours après le retour du week-end accompagné impérativement du rapport d'incident délivré par le prestataire de services local. Il est précisé que toute réclamation formulée soit par télécopie, téléphone, courrier simple, E-mail, ou autre moyen, soit formulée hors délai, soit non formulée auprès du ou des prestataires concernés s'il y a lieu, ne pourra être prise en compte.

En cas de litige le demandeur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.

Nous tenterons au maximum de régler à l'amiable les litiges éventuels.

## 10. Formalités administratives

Le/la participant/e doit fournir les documents suivants : Un permis de conduire valide.

Carte d'identité en cours de validité pour les pays d'Europe et passeport en cours de validité pour les pays hors Europe.

Carte grise du véhicule, et s'il n'en est pas propriétaire une autorisation signée du propriétaire accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité.

Attestation d'assurance (carte verte).

## 11. Divers

Les balades et activités pourront être modifiées pour des motifs impérieux.

### **SIGNATURE PARTICIPANT/E**

merci d'ajouter la mention "Lu & approuvé "